

CACES® CHARIOTS DE MANUTENTION – R.489
OBJECTIFS

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité.
2. Réaliser les opérations de conduites en respectant les règles de sécurité.
3. Réaliser les manœuvres et opérations de manutention en respectant les règles de sécurité.
4. Réaliser les opérations d'entretien quotidien et de maintenance en identifiant les éventuels dysfonctionnements pour en rendre compte.

PUBLIC

Toute personne amenée à utiliser régulièrement ou ponctuellement un chariot de manutention.

Les accès à nos centres sont adaptés aux personnes présentant des situations de handicap.

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

Il est préconisé de maîtriser le français, à préciser lors de l'inscription

PROFIL ET COMPÉTENCE DU FORMATEUR

Formateur en prévention des risques professionnels avec une expérience professionnelle dans le domaine enseigné.

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Retours d'expériences du formateur.

Tour de table, échange des expériences vécues par les participants, les acquis théoriques et pratiques sont évalués.

Le stage est évalué par les participants

MOYENS PÉDAGOGIQUES & SUPPORTS

Vidéoprojecteur, support de cours pour les participants, etc...

SUIVI

Assistance téléphonique pour l'employeur, les participants sur les sujets relatifs à la formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation professionnelle.

Tests CACES® réalisés par un organisme testeur certifié externe (OTC)

PROGRAMME
THEORIE
1 - DEFINITIONS & LEGISLATION

1. Chariot automoteur à conducteur porté.
2. Les catégories de chariots.
3. Autorisation de conduite.
4. Les acteurs de la prévention
5. Rôle et responsabilités du conducteur

2 - LES CONSIGNES DE SECURITE

1. Les différentes interdictions relatives à la conduite en sécurité d'un chariot élévateur.

3 - L'EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE
4 - DESCRIPTION DU CHARIOT ELEVATEUR

1. Les organes du chariot élévateur.
2. Le poste de conduite.

5 - POIDS & CENTRAGE

1. La capacité nominale.
2. Centrage.
3. La plaque de charge.

6 - UTILISATION DE CHARIOT ELEVATEUR

1. Vérification avant départ.
2. Prise et dépose d'une charge.
3. Gerbage/Dégerbage.
4. Entretien et plein d'énergie.
5. Remisage.

PRATIQUE

(Contenu selon l'annexe 2 de la R.489 de la CNAM)

A - Prise de poste et vérification

Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...),
 Vérification visuelle de l'état du chariot et de son équipement de préhension de charges afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique, Vérification du fonctionnement du siège, réglage approprié,
 Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (freinage, éclairage, maintien au poste de

DURÉE

Formation INITIALE débutant : 3 à 4 jours suivant le nombre de catégories

Formation RECYCLAGE : 2 à 3 jours suivants le nombre de catégories.

TARIF ET DÉLAI D'ACCÈS

A partir de 408€ HT

Nos dates de formations sont disponibles sur notre catalogue de formation en ligne.

Pour la mise en œuvre contacter : info@prematech-formation.fr, nous vous répondrons sous un mois à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

Pour la prise en compte du public en situation de handicap (PSH), n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

conduite, systèmes d'amélioration de la stabilité, avertisseur sonore, dispositifs de signalisation sonores ou lumineux...),

Vérification du niveau de carburant ou de la charge de la batterie d'accumulateurs,

Vérification de l'adéquation du chariot aux opérations de manutention à réaliser (charge à manutentionner, distance de son centre de gravité, capacité effective du chariot et de son équipement de préhension de charges, hauteur de levage..),

Nota : Cette opération ne doit pas être confondue avec l'examen d'adéquation requis par l'arrêté du 1er mars 2004, relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage, qui relève de la responsabilité du chef d'établissement.

B - Conduite et manœuvres

Monter et descendre en sécurité du chariot et connaître la règle des 3 appuis,

Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide et en charge, y compris :

- avec une charge limitant la visibilité,
- sur un plan incliné,
- sur un sol naturel non nivelé (si le chariot est conçu pour cette utilisation).

Pour chaque manutention, contrôler au moyen de l'abaque ou du tableau des charges que la manutention est possible compte tenu de la capacité effective, de la hauteur de levage et de l'équipement porte-charge dont le chariot est équipé, Suivant le type de chariot ou l'activité du conducteur :

- prendre et déposer une charge au sol,
- évaluer la position du centre de gravité de la charge,
- positionner le chariot pour effectuer la prise,
- prendre la charge de manière à en assurer l'équilibre,
- s'assurer que le lieu de dépose est approprié,
- déposer la palette avec précision à l'endroit déterminé.
- effectuer le gerbage et le dégerbage de charges en pile
- apprécier le nombre maximal de niveaux sur lesquels les charges peuvent être empilées sans écroulement ou basculement de la pile,
- positionner le chariot face à la pile pour effectuer la prise / la dépose,
- prendre / déposer une charge sur une pile sans en compromettre la stabilité.
- effectuer le stockage / le déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- localiser l'emplacement de stockage selon des instructions reçues,
- apprécier les risques liés au stockage / déstockage à cet emplacement,
- vérifier le bon état du support de charge (palette...) et la qualité de son conditionnement (stabilité, banderolage...),
- positionner le chariot face à l'emplacement de stockage,
- prendre / déposer la charge dans l'alvéole.

- réaliser le chargement et le déchargement d'un véhicule à quai par l'arrière
 - s'assurer que toutes les conditions permettant le chargement / le déchargement sont remplies (protocole de sécurité),
 - vérifier que le chariot est adapté, compte tenu du gabarit du véhicule, de la résistance du plancher, de la présence des raidisseurs latéraux...,
 - mettre en œuvre les dispositions et moyens permettant un accès en sécurité à la plate-forme du véhicule,
 - recourir, le cas échéant, à un système d'éclairage adapté à l'intérieur du véhicule ou sur le chariot,
 - adapter la vitesse et la trajectoire du chariot à l'entrée, à la sortie et à l'intérieur du véhicule,
 - prendre / déposer les charges conformément au plan de chargement, en optimisant la répartition des charges dans le volume utile.
 - assurer, depuis le sol, le chargement et le déchargement d'un véhicule
 - s'assurer que toutes les conditions permettant le chargement / le déchargement sont remplies (protocole de sécurité),
 - définir l'emplacement le plus approprié pour le positionnement du véhicule,
 - prendre et déposer les charges sur la plate-forme, en équilibrant les prises / les déposes de part et d'autre du véhicule pour maintenir sa stabilité,
 - corriger la position de la fourche en fonction des mouvements éventuels de la plate-forme lors de la prise ou de la dépose d'une charge,
 - manutentionner une charge longue, un contenant rigide contenant un liquide et une charge déformable (sac, big bag...)
 - pour chaque cas, définir une méthode de prise et de manutention permettant d'assurer la stabilité de la charge (flexibilité, glissement ...),
 - prévoir et mettre en œuvre les dispositions et les moyens adaptés.
 - préparer une palette en hauteur
 - vérifier la charge maximum acceptable par le chariot (déplacements charge haute),
 - effectuer des prélèvements à plusieurs emplacements d'un palettier,
 - se déplacer en position haute dans les allées,
 - équilibrer les charges sur la palette au fur et à mesure de sa constitution.
 - charger et décharger tout type de chariot sur un engin de transport
 - vérifier l'adéquation du chariot à l'opération envisagée :
 - connaître la masse et le gabarit du chariot,
 - s'assurer de sa capacité à franchir un plan incliné,
 - vérifier que la masse est compatible avec la capacité de l'engin de transport,
 - apprécier si le positionnement du porte-engin permet la montée / la descente du chariot en sécurité,
 - positionner le chariot dans l'axe de l'engin de transport et effectuer la manœuvre,
 - après le chargement, mettre le chariot en configuration de transport et identifier ses points d'amarrage.
 - effectuer une manœuvre de descente de la cabine en cas de panne
 - au sol, savoir exécuter une manœuvre de descente de secours / de dépannage de la cabine,
 - en cabine, savoir faire exécuter une manœuvre hydraulique de descente de dépannage de la cabine à un opérateur au sol.
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer,
 Adopter un mode de conduite « économique »,
 Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la charge ou du chariot, et choisir un parcours adapté,
 Stationner et arrêter le chariot en sécurité.

C - Fin de poste – Operations d'entretien quotidien – Maintenance

Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels,
 Effectuer les opérations d'entretien journalier (nettoyage des parties vitrées, des rétroviseurs, du poste de conduite, des organes de roulement...),
 Rendre compte (sur tout support à disposition) des anomalies et dysfonctionnements.

CACES®

CACES® R.489 Cat. 1A : Code RS 6866 - Certificateur : INRS - Intitulé : CACES® R.489 Cat. 1A : Transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite - Date d'enregistrement de la certification : 31/10/24

CACES® R.489 Cat. 2A : Code RS 6800 - Certificateur : INRS - Intitulé : CACES® R.489 Cat. 2A : Chariots à plateau porteur - Date d'enregistrement de la certification : 01/10/24

CACES® R.489 Cat. 2B : Code RS 6868 - Certificateur : INRS - Intitulé : CACES® R.489 Cat. 2B : Chariots tracteurs industriels - Date d'enregistrement de la certification : 31/10/24

CACES® R.489 Cat. 1B : Code RS 6867 - Certificateur : INRS - Intitulé : CACES® R.489 Cat. 1B : Gerbeurs à conducteur porté à hauteur de levée > 1,20 m - Date d'enregistrement de la certification : 31/10/24

CACES® R.489 Cat. 3 : Code RS 6869 - Certificateur : INRS - Intitulé : CACES® R.489 Cat. 3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux - Date d'enregistrement de la certification : 31/10/24

CACES® R.489 Cat. 5 : Code RS 6870 - Certificateur : INRS - Intitulé : CACES® R.489 Cat. 5 : Chariots à mât rétractable - Date d'enregistrement de la certification : 31/10/24

Passage des tests CACES® (Théorique + pratique) par un organisme extérieur certifié

Pour tous les équipements de travail (en propre, en prêt, en location)

L'entreprise s'engage à présenter :

- Le rapport de vérification périodique à jour
- La notice constructeur / notice technique en français
- Le carnet d'entretien ou de maintenance
- Le certificat de conformité CE de l'engin